

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE ÎLE EN MER RECRUTE POUR SON CENTRE DE LOISIRS

Belle Île en mer se compose de 4 communes, regroupées au sein de la communauté de commune de Belle-Île en mer. Les spécificités insulaires l'amènent à gérer une quarantaine de compétences, dont l'enfance et la petite enfance.

Avec 85 km² pour 100 km de littoral, Belle-Île-en-Mer est la deuxième plus grande île de France métropolitaine (après la Corse). Sa population avoisine les 5 500 habitants à l'année, et l'île accueille près de 450 000 visiteurs par an. L'économie insulaire est tournée vers le tourisme, tout en conservant une diversité économique (agriculture – pêche - service à la population - le bâtiment).

(<http://www.ccbi.fr/>).

VOS MISSIONS

1/ Entretenir les locaux du centre de loisirs :

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux (sols et mobiliers), trier et évacuer les déchets courants, aérer les espaces, nettoyer les sanitaires, approvisionner les distributeurs en savon et essuie-main, assurer la sécurité des utilisateurs des locaux (balisage zones glissantes, utilisation produits dangereux).

2/ Entretenir les matériels du centre de loisirs :

Nettoyer et ranger les matériels pédagogiques en fin de journées, repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.

3/ Veiller à la mise en sécurité des locaux :

Vérifier en fin de service la mise sous alarme des locaux équipés, la fermeture des fenêtres et des portes et extinction des lumières.

VOTRE PROFIL

Expérience professionnelle sur un poste équivalent

Savoirs :

- Principes et produits de nettoyage et de désinfection

Savoir-faire :

- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Nettoyer et désinfecter les locaux et matériels

Savoir-être :

- Vigilant / Autonome
- Sens pratique
- Savoir alerter en cas de problème

LES CONDITIONS DU POSTE

- CDD du 07/07/2025 au 24/08/2025 inclus
- Temps de travail : 15h/semaine (3 heures par jour de 17h30 à 20h30)
- Emploi non logé

Merci d'adresser votre candidature
avant le 30/06/2025
par mail à recrutement@ccbi.fr
à l'attention de Madame la Présidente de la CCBI